

Appel à projets Année 2027

Parcours de résidence musique et poésie

La Fondation Royaumont (Centre culturel de rencontre, Asnières-sur-Oise), Athénor (Centre national de création musicale, Saint-Nazaire), la Cité internationale de la langue française - Château de Villers-Cotterêts (Centre des monuments nationaux, Villers-Cotterêts) et la Chartreuse (Centre culturel de rencontre, Villeneuve lez Avignon), s'associent pour **accompagner une création artistique originale croisant musique et poésie**.

Cet appel à projets vise à soutenir un duo composé d'un ou une musicienne et d'un ou une poétesse, engagés dans une démarche de recherche et de création partagée, visant à aboutir à une œuvre originale (spectacle, performance, installation, objet artistique, etc.).

Le duo retenu bénéficiera d'un parcours de résidences au sein de quatre lieux reconnus pour leur engagement en faveur de la création artistique, d'un accompagnement artistique, d'une prise en charge de l'accueil en résidence et d'une rémunération sur trois des quatre sessions de travail.

Un seul duo sera retenu pour bénéficier de ce parcours de résidence.

Équipe éligible

L'appel s'adresse à un duo d'artistes professionnels constitué :

- d'un ou une musicienne-compositrice interprétant sa propre musique,
- d'un ou une poétesse publiée (édition papier ou numérique) interprétant ses propres textes.

Le duo peut être déjà constitué ou naître à l'occasion de cet appel à projets.

Les artistes peuvent résider hors de France.

Esprit du programme

Ce parcours encourage l'émergence d'une forme artistique fondée sur un dialogue étroit entre musique et poésie.

Une attention particulière sera portée à la qualité de la collaboration entre les deux artistes et à l'équilibre de leurs contributions respectives. Le projet devra reposer sur une relation d'échange sans hiérarchie entre les disciplines, où musique et poésie se nourrissent mutuellement.

Le ou la poète s'engage à écrire, dans le cadre du projet, des textes originaux et inédits.

Le français constituera la langue principale du projet.

D'autres langues peuvent être présentes au sein du projet, à condition que le français en demeure la langue principale.

Parcours de résidence

Le parcours est conçu comme un processus continu de recherche et de création. Il comprend quatre résidences successives accueillies par chacun des partenaires.

L'ordre et les dates précises des résidences seront définis conjointement entre les structures d'accueil et l'équipe retenue.

4 résidences | 16 à 20 jours de travail | janvier à décembre 2027

Fondation Royaumont

Résidence de 4 à 5 jours consécutifs sur l'une des périodes suivantes (vacances scolaires de la zone C) :

- du 8 au 21 février 2027 ;
- du 5 au 18 avril 2027 ;
- en octobre 2027 (dates non publiées à ce jour).

Athénor

Résidence de 4 à 5 jours consécutifs entre juillet et décembre 2027.

Cité internationale de la langue française

Résidence de 4 à 5 jours consécutifs entre novembre et décembre 2027.

Chartreuse de Villeneuve lez Avignon

Résidence de 4 à 5 jours consécutifs entre janvier et décembre 2027.

Apports des partenaires

Fondation Royaumont | www.royaumont.com

- **Une salle de travail dédiée**, équipée dans la limite des moyens techniques disponibles.
 - le lieu mettra uniquement à disposition le matériel dont ils disposent ;
 - aucune location de matériel (instrument, vidéo, son, lumière, etc.) ne pourra être prise en charge ;
 - l'équipe accueillie devra être techniquement autonome : aucun personnel technique ne sera mobilisé pendant la résidence.

Le détail des salles est consultable sur le site internet de Royaumont :

<https://www.royaumont.com/abbaye/les-espaces/>

- **L'hébergement** à l'abbaye, en chambres individuelles avec salles d'eau privatives.
- **Les repas** à l'abbaye, préparés par l'équipe de restauration de la Fondation.
- **Les transferts** entre la gare de Viarmes (transilien ligne H) et l'abbaye.

- **La rémunération des artistes**

Chaque artiste percevra une rémunération individuelle correspondant aux minima prévus par la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) en vigueur au moment de la résidence. À titre indicatif, cette rémunération correspond en 2026 à environ 166 € brut par jour et par artiste (montant susceptible d'évoluer).

La rémunération sera établie sur la base du nombre effectif de jours de résidence et versée selon les modalités administratives adaptées à la situation de chaque artiste (CDDU ou droits d'auteur).

- **Participation aux frais de transport**
 - France métropolitaine : 100 € aller-retour par personne ;
 - Europe : 200 € aller-retour par personne ;
 - Hors Europe : 500 € aller-retour par personne.

Athénor | www.athenor.com

- **Une salle de travail dédiée**, équipée dans la limite des moyens techniques disponibles.
 - le lieu mettra uniquement à disposition le matériel dont ils disposent ;
 - aucune location de matériel (instrument, vidéo, son, lumière, etc.) ne pourra être prise en charge ;
 - prise en charge d'une journée d'accueil technique (son et/ou lumière : 300 €).

- **L'hébergement**, dans un établissement proche des locaux d'Athénor.
- **Les repas** : préparation des repas du midi et versement de défraiements repas pour le soir.
- **Les transferts locaux** si nécessaire.

- **La rémunération des artistes**

Chaque artiste percevra une rémunération individuelle correspondant aux minima prévus par la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) en vigueur au moment de la résidence. À titre indicatif, cette rémunération correspond en 2026 à environ 166 € brut par jour et par artiste (montant susceptible d'évoluer).

La rémunération sera établie sur la base du nombre effectif de jours de résidence et versée selon les modalités administratives adaptées à la situation de chaque artiste (CDDU, droits d'auteur ou bourse).

- **Participation aux frais de transport**
 - France métropolitaine : pas de prise en charge ;
 - Europe : 200 € aller-retour par personne ;
 - Hors Europe : 500 € aller-retour par personne.

Cité internationale de la langue française - Château de Villers-Cotterêts | www.cite-langue-francaise.fr

- **Une salle de travail dédiée**, équipée dans la limite des moyens techniques disponibles.

La Cité dispose de plusieurs typologies de studios : 3 studios individuels (entre 19 et 23m²), 1 studio dédié aux arts plastiques (58m², équipé d'un évier), 1 grande salle de 100m², adaptée au travail collectif.

L'espace de travail mis à disposition des résidents est défini à l'issue de la sélection, en fonction du projet retenu et des besoins de celui-ci.

La Cité internationale de la langue française peut mettre à disposition du matériel technique léger (enceintes, micros, vidéoprojecteur). Les salles de résidences ne sont pas équipées pour de la création lumière et sonore. Les résidents sont invités à privilégier des projets avec peu de besoins techniques : le binôme sélectionné devra être techniquement autonome, aucune location de matériel ne pourra être prise en charge et aucune prestation technique d'installation ne sera prévue.

Le détail des salles et des équipements est consultable sur le site internet de la Cité : <https://www.cite-langue-francaise.fr/les-residences-a-la-cite>

- **L'hébergement** à l'hôtel Le Régent***, en chambre individuelle, situé à 5 minutes à pied de la Cité et à 5 minutes à pied de la gare SNCF de Villers-Cotterêts. L'hébergement permet l'accès à une cuisine équipée, un salon et un jardin à usage exclusif des résidents accueillis par la Cité.
- **Les repas** : versement d'un forfait de 30 € par jour et par personne. Les résidents disposent d'une cuisine équipée à l'hôtel et à proximité immédiate des espaces de travail au sein de la Cité. La Cité internationale de la langue française est située dans le centre-ville de Villers-Cotterêts, permettant un accès facile à des boulangeries, traiteurs, restaurants et un supermarché.
- **Les transferts locaux** : possibilité de bénéficier d'un transfert entre la gare SNCF et l'hôtel, sur demande (service proposé par l'hôtel partenaire).

- **La rémunération des artistes**

Chaque artiste percevra une rémunération individuelle correspondant aux minima prévus par la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) en vigueur au moment de la résidence. À titre indicatif, cette rémunération correspond en 2026 à environ 166 € brut par jour et par artiste (montant susceptible d'évoluer).

La rémunération sera établie sur la base du nombre effectif de jours de résidence et versée au moyen d'une note de droits d'auteur ou d'une facture, obligatoirement déposée sur Chorus Portail Pro.

Le Centre des Monuments Nationaux ne peut recourir au CDDU pour la rémunération des artistes.

- **Participation aux frais de transport**
 - France métropolitaine : 100 € aller-retour par personne ;
 - Europe : 200 € aller-retour par personne ;
 - Hors Europe : 500 € aller-retour par personne.

La Chartreuse | www.chartreuse.org

- **Une salle de travail dédiée**, équipée dans la limite des moyens techniques disponibles.
 - le lieu mettra uniquement à disposition le matériel dont ils disposent ;
 - aucune location de matériel (instrument, vidéo, son, lumière, etc.) ne pourra être prise en charge ;
 - l'équipe accueillie devra être techniquement autonome : aucun personnel technique ne sera mobilisé pendant la résidence.

- **L'hébergement** se fera dans les anciennes cellules de moines chartreux qui ont été rénovées pour accueillir des résidences (artistes et compagnies) tout au long de l'année. Les logements de résidence sont équipés d'une cuisine avec une base d'ustensiles et d'une base pour le petit-déjeuner.
- **Les repas** : prise en charge des 5 repas par semaine en « table d'hôtes » (repas du soir du lundi au jeudi et du repas du midi le vendredi). Moment de convivialité avec tous les résidents présents au même moment.
- **Les transferts locaux** mise en place d'un service de taxi aller-retour entre la gare et La Chartreuse
- **Accompagnement dramaturgique** si sollicité : les résidents pourront bénéficier d'un accompagnement individuel sur leur travail d'écriture avec le conseiller dramaturgique de la Chartreuse, Christian GIRIAT.

Pas de rémunération et de participation aux frais de voyage.

Violences et harcèlement sexistes et sexuels

Les partenaires mettent en œuvre une politique active de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels afin de garantir un cadre professionnel et artistique respectueux et sécurisé.

Diffusion

Les partenaires étudieront notamment les possibilités de présentation publique ou de diffusion du projet dans leurs réseaux respectifs.

Engagements des équipes retenues

Les équipes sélectionnées s'engagent à :

- participer à un temps de rencontre avec l'équipe du lieu ou le public à l'issue de chaque résidence (rencontre, présentation d'étape, filage public, extrait de travail, etc.) ;
- transmettre, dans les semaines suivant chaque résidence :
 - un bilan synthétique ;
 - des documents témoins du processus de travail (photographies, vidéos et/ou enregistrements audio) ;
- tenir les partenaires informés de l'évolution du projet après le parcours de résidence (nouvelles résidences, diffusions, etc.) ;
- mentionner chaque partenaire comme coproducteurs du projet sur l'ensemble des supports de communication liés au projet ;

Critères d'appréciation

Les projets seront principalement évalués au regard :

- de la qualité et de l'originalité du dialogue entre musique et poésie ;
- de la pertinence de la démarche artistique ;
- de la qualité du parcours des artistes ;
- de la faisabilité du projet dans le cadre du dispositif.

Une attention sera également portée aux enjeux de diversité, d'égalité, de transition écologique et de respect des droits culturels.

Modalités de candidature

Une candidature unique devra être déposée par le duo pour l'ensemble des partenaires, via le formulaire suivant :

Insérer le lien du formulaire > <https://forms.gle/TWUafnrsyxRG6nYd6>

Aucun document complémentaire transmis après la clôture des candidatures ne pourra être pris en compte.

Pièces à fournir

Joindre au formulaire un document PDF unique comprenant :

- une présentation du projet (genèse, intention et argumentaire artistique) – 3 000 signes maximum ;
- la liste des participants et leurs fonctions ;
- une courte biographie de chaque participant ;
- la méthodologie envisagée et les objectifs du parcours de résidence ;
- les besoins techniques identifiés (sonorisation, vidéoprojection, etc.) ;
-

- les partenaires confirmés ou sollicités ;
- des liens vidéo et/ou audio permettant d'apprécier le projet ou le parcours artistique des participants.

Calendrier

Juillet 2026

Ouverture des candidatures.

11 octobre 2026 à minuit

Clôture des candidatures.

Semaine du 26 octobre 2026

Information des équipes présélectionnées et envoi des convocations pour la commission de sélection.
Les équipes non retenues à ce stade seront également informées par courrier électronique.

Semaine du 2 novembre 2026

Entretiens en visioconférence des équipes présélectionnées.
La commission de sélection sera composée des représentants des quatre structures partenaires.

Semaine du 9 novembre 2026

Communication des résultats par courrier électronique.



ROYAUMONT
abbaye & fondation



**Cité internationale
de la langue française**
Château de
Villers-Cotterêts

 **LA CHARTREUSE**
Villeneuve lez Avignon Centre national des écritures du spectacle

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

La Fondation Royaumont reçoit le soutien du ministère de la Culture – DRAC Île-de-France, du Conseil départemental du Val d'Oise, de la Région Ile-de-France, de la Fondation d'entreprise Société générale, du Comité Henry Goûin, de la SACEM.

Athénor, CNCM reçoit le soutien du Ministère la culture – DRAC Pays de la Loire, Conseil Départemental de la Loire Atlantique et de la Ville de St-Nazaire.

Le CIRCA – La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon reçoit le soutien du Ministère de la Culture, de la Région Occitanie, du Département du Gard, du Grand Avignon et de la Ville de Villeneuve lez Avignon.